

PVE - ANNEXE 3

Plafonds retenus pour les matériels de substitution de l'enjeu n°1 «réduction des pollutions par les produits phytosanitaires »

Matériel de lutte mécanique contre les adventices : bineuse *, système spécifique de binage sur le rang, système de guidage automatisé pour bineuses, matériel spécifique de binage inter-rang, désherbineuse, herse étrille, pailleuse et ramasseuses ou enrouleuses pour films organiques biodégradables * le même plafond sera appliqué aux houes rotatives	Bineuse 4 rangs + disques protège plants + roue stabilisatrice	4 000 €
	Bineuse 6 rangs avec repliage manuel + disques protège plants + roue stabilisatrice	5 000 €
	Bineuse 6 rangs avec repliage hydraulique + disques protège plants + roue stabilisatrice	6 500 €
	Bineuse 8 rangs et plus avec repliage hydraulique + disques protège plants + roue stabilisatrice	8 500 €
	Option doubles étoiles (pour binage sur le rang)	650 € (par paire et par rang)
	Option disque bineur à dents souples	550 € (par paire et par rang)
	Option système autoguidage bineuse	3 000 €
	Herse étrille 6 mètres	4 000 €
	Herse étrille 7,5 mètres à 9 mètres	5 000 €
	Herse étrille 12 mètres	8 000 €
Herse étrille 15 mètres	10 000 €	
Système de pulvérisation mixte avec traitement sur le rang et travail mécanique de l'interculture	Option désherbineuse 6 rangs	5 000 €
	Option désherbineuse 8 rangs et plus	6 000 €
Matériel de lutte thermique (échauffement légal,), type bineuse à gaz, traitement vapeur	Désherbeur thermique maraîchage	4 000 €
	Désherbeur thermique grandes cultures (4 rangs)	12 000 €
	Désherbeur thermique grandes cultures (6 rangs)	15 000 €
	Désherbeur thermique grandes cultures (8 rangs et plus)	20 000 €